



VILLE DE UCHAUD

UCHAUD, le 30 juillet 2013

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2013 A 19 H

Présents : Le Maire, C EYMARD,

Mesdames, Messieurs les conseillers : C. AGNEL – T. AGNEL - J.L ANGLADA - C. BLAIS - M. BONNET – G. BONNICI - D. CHAMP - C. DAMIEN - T. DUMONT - F. FERRER - M. GAUTIER - H. JANIN - B. LABATUT – J. LEON – N. MAZELIER - G. PERONI – J.C ROUCH

<i>Avaient donné procuration :</i>	<i>Absents Excusés</i>	<i>Absents non excusés</i>
O. ANDRE à N. MAZELIER - H. COGNETTI à F. FERRER - A. DARIF à C. AGNEL - C. DURAND à T. AGNEL - C. FERNANDEZ à T. DUMONT - A. GIZZI à D. CHAMP - B. OLIVES à J.C ROUCH - A. WINTZ à C. EYMARD	- M. MOURGUE	

Secrétaire de Séance : Claudine AGNEL

Monsieur le Maire, ouvre la séance à 19 H, il vise les procurations, constate que le quorum est atteint, et passe à l'ordre du jour.

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, désigne Madame Claudine AGNEL comme secrétaire de séance parmi ses membres.

2 - APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 25/06/2013

Après délibération, les membres du conseil municipal, approuve le procès-verbal de la séance du 25 juin 2013 à la majorité des présents et représentés : 21 POUR – 5 CONTRE (J.L ANGLADA - H. COGNETTI – F. FERRER - J. LEON - G. PERONI).

3 - COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONY VISTRE VIDOURLE (ANNULATION DE LA DELIBERATION N°45/2013 ET REMPLACEMENT)

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire,
- DECIDE à l'unanimité des présents et représentés,

- 1) De retirer la délibération N°45/2013,
- 2) De retenir un nombre de sièges total pour l'effectif du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle égal à 35 ;
- 3) De fixer leur répartition entre les communes membres comme suit :

COMMUNES	Population INSEE 2010 sans double compte	Composition adoptée
Aigues-Vives	2990	4
Aubais	2412	3
Boissières	527	2
Codognan	2441	3

Gallargues	3314	4
Mus	1305	3
Nages	1541	3
Uchaud	4162	5
Vergèze	4465	5
Vestric	1348	3
TOTAL	24505	35

4 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MAINTIEN ET LA PROTECTION DES TRADITIONS, COUTUMES ET SITE CAMARGUAIS : NOUVELLE COMMUNE ADHERENTE

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des présents et représentés :

- APPROUVE l'adhésion de la commune de Villevieille au Syndicat Intercommunal pour le maintien et la protection des traditions, coutumes et sites camarguais.

5 - DECISION MODIFICATIVE - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2013

Les membres du conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés 21 POUR et 5 ABSTENTIONS : (ANGLADA J.L - COGNETTI H. - FERRER F. - LEON J. - PERONI G.)

- ADOPTENT la décision modificative avec création d'articles présentée tant en section d'investissement qu'en section d'exploitation au budget annexe M49 2013.

6 - INSCRIPTIONS DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents et représentés :

➤ DECIDE l'inscription des biens ci-dessous en section d'investissement du budget général 2013 et de les imputer aux articles suivants :

FOURNISSEUR	OPERATION	ART.	FONCT.	QUANTITE	MONTANT TTC	OBJET
ECHO SYSTEME		2183	212	3	893.41	VIDEOPROJECTEURS
		2183	211	1	297.80	VIDEOPROJECTEUR
		2183	212	2	1223.27	ORDINATEUR
		2183	211	1	611.63	ORDINATEUR

7 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU GALLIA CLUB D'UCHAUD

Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- ATTRIBUE une aide exceptionnelle de 2000 € qui sera payée sur l'article 6574 - fonction 025 - dépense de fonctionnement du budget général 2013.

8 - PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS

Le Conseil Municipal , après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- APPROUVE le PPRI présenté par les services de la Préfecture **sans** réserve

9 - CONVENTION DE COFINANCEMENT TRIPARTITE POUR L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR CHEMIN DES CANAUX (RD135) ET CHEMIN DU MOULIN (VC)

Le Conseil Municipal , après avoir délibéré, à la majorité des voix, **11 POUR** et **10 CONTRE** : (ANGLADA J.L. – COGNETTI H. – FERRER F. – LEON J. – PERONI G. – BLAIS C. – DAMIEN C. BONNET M. - MAZELIER N. - ANDRE O.)

- APPROUVE le projet de réalisation du carrefour RD 135 – chemin du moulin.
- AUTORISE monsieur le maire à signer la convention tripartite de cofinancement des travaux d'aménagement du carrefour chemin des canaux (RD 135) et chemin du moulin (voie communale).

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, lève la séance à 19 h 50